

14 & 15 novembre 2015

30 Rue Jean Mermoz - 68310 Wittelsheim

Catégories et horaires

SAMEDI	Catégories		Lames	Appel Hommes Dames
14/11/2015	BENJAMINS	EPEE	2	13h30
	CADETS	EPEE	5	13H30
	SENIORS	EPEE	5	14h00
	PUPILLES	EPEE	0	17h00
	MINIMES	EPEE	5	17h00
	JUNIORS	EPEE	5	17h15
	VETERANS	EPEE	5	17h15

PUPILLES	SABRE	0	14h15
MINIMES	SABRE	5	14h15
JUNIORS	SABRE	5	15h15
VETERANS	SABRE	5	17h15

DIMANCHE	Catégories		Lames	Appel Hommes Dames
15/11/2015	MINIMES	FLEURET	5	9h00
	JUNIORS	FLEURET	5	9h00
	SENIORS	FLEURET	5	9h00
	PUPILLES	FLEURET	0	9h30
	POUSSINS	FLEURET	0	10h30
	BENJAMINS	FLEURET	2	14h30
	CADETS	FLEURET	5	15h00
	VETERANS	FLEURET	5	15h30

BENJAMINS	SABRE	2	13h00
SENIORS	SABRE	5	13h15
CADETS	SABRE	5	14h00
POUSSINS	SABRE	2	14h30

Scratch : 15m après l'appel - Début des assauts : 15m après le scratch.

La coupe d'escrime 68 rentre dans le classement régional.

Coupe départementale d'escrime du Haut-Rhin



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ESCRIME DU HAUT-RHIN

www.escrime68.fr

Engagements

En ligne sur le site de la FFE au plus tard le jeudi 23h59.

Les droits d'engagements sont fixés à 9 euros par tireur et par armes.

11 euros pour les catégories minimales à vétérans (2 euros de "taxe" fédérale)

Arbitrage

Chaque club s'engage à fournir 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés. (Règle CNA)

Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral. Pour bénéficier de ce tarif, les arbitres devront se tenir toute à la disposition de l'organisateur durant toute la compétition.

Indemnités des arbitres selon la règle de la CRA.

Pour les arbitres en formation, les évaluations se feront sur demande à la CRA.

Rappel : un arbitre en formation départementale, arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge.

Directoire technique

Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas litigieux

Formule

Un tour de poules de classement puis tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

Tenue

Tenue réglementaire obligatoire aux normes FFE

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition

Récompenses

Elles seront remises à la fin de chaque compétition, aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame.

Règles de courtoisie

Seuls les tireurs, arbitres et organisateurs seront autorisés sur les pistes

Tous les Tireurs attendant leur tour devront rester en bout de piste

Respect de la note de la FFE de Février 2008 (Communiqué de la commission des éducateurs)

Le fait de participer à la compétition implique de respecter le présent règlement.

Contacts

escrime68@gmail.com

Le président du CDE68 : Dominique ZINDERSTEIN 06 16 723 781

Le DTD du CDE68 : Maître Gérard GUICHERD 06 45 85 84 66